# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

## CREATIONS ARTISTIQUES ET ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA FETE DU LIVRE VIVANT 2027

---

Date et heure limites de réception des offres :
mercredi 09 décembre 2026 à 17:00

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**
24 quai Sadi Carnot
BP 906
66000 PERPIGNAN

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | CREATIONS ARTISTIQUES ET ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA FETE DU LIVRE VIVANT 2027 |
| | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 20 |
| | **Délai de validité des offres** | 4 mois |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Sans |
| | **PSE** | Sans |
| | **Clauses sociales** | Sans |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Négociation** | Avec |
| | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**


1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
1.6 - Réalisation de prestations similaires....7
2 - Conditions de la consultation....7
2.1 - Délai de validité des offres....7
2.2 - Forme juridique du groupement....7
2.3 - Variantes....7
2.4 - Développement durable....7
3 - Conditions relatives au contrat....8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....8
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....8
4 - Contenu du dossier de consultation....8
5 - Présentation des candidatures et des offres....8
5.1 - Documents à produire....9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....11
6.1 - Transmission électronique....11
6.2 - Transmission sous support papier....13
7 - Examen des candidatures et des offres....13
7.1 - Sélection des candidatures....13
7.2 - Attribution des marchés....13
7.3 - Suite à donner à la consultation....16
8 - Renseignements complémentaires....16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....16
8.2 - Procédures de recours....16
9 - Clauses complémentaires....17

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
CRÉATIONS ARTISTIQUES ET ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU LIVRE VIVANT 2027

Depuis plusieurs années, la Médiathèque Départementale organise la manifestation « Fête du Livre Vivant » qui a pour principes de :
• rendre le livre vivant pour les enfants et les jeunes, c'est à dire trouver un chemin qui invite à la découverte du livre par une démarche artistique qui fait sortir le texte de l'objet pour mieux s'y replonger.
• créer, promouvoir et diffuser des spectacles jeune public en français et en catalan.
Pour cela, le Département fait appel à des compagnies de théâtre et des artistes ou intervenants auxquels il est demandé des animations, des ateliers et des créations artistiques consistant en des adaptations (théâtre, conte, lecture, marionnette, danse, musique, spectacle de rue...) des livres des différentes sélections du Prix du Livre Vivant proposées par la Médiathèque Départementale, dans un esprit de fidélité à l'œuvre.

Lieu(x) d'exécution :

- Pour les lots 1 à 7 : sur le site de la Villa Palauda à Thuir le Samedi 12 Juin 2027 pour la Fête du Livre Vivant et dans des médiathèques, des collèges, des salles municipales et intercommunales du territoire des Pyrénées-Orientales pour deux autres dates de juillet à novembre 2027.
- Pour le lot 8 : sur le site de la Villa Palauda à Thuir le Samedi 12 Juin 2027 pour la Fête du Livre Vivant ; dans des médiathèques, des collèges, des salles municipales et intercommunales du territoire des Pyrénées-Orientales pour deux autres dates de juillet à novembre 2027 ;un jour en semaine de la seconde quinzaine du mois de mai 2027, à l'occasion de la journée des « Arts au collège », au Palais des Rois de Majorque à Perpignan.
- Pour les lots 9 à 20 : sur le site de la Villa Palauda à Thuir, le Samedi 12 Juin 2027 pour la Fête du Livre Vivant.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | CRÉATION ARTISTIQUE 1 |
| 02 | CRÉATION ARTISTIQUE 2 |
| 03 | CRÉATION ARTISTIQUE 3 |
| 04 | CRÉATION ARTISTIQUE 4 |
| 05 | CRÉATION ARTISTIQUE 5 |
| 06 | CRÉATION ARTISTIQUE 6 |
| 07 | CRÉATION ARTISTIQUE 7 |

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 08 | CRÉATION ARTISTIQUE 8 |
| 09 | CRÉATION ARTISTIQUE 9 : PALMARES |
| 10 | CRÉATION ARTISTIQUE 10: DEAMBULATION - THEATRE DE RUE |
| 11 | CRÉATION ARTISTIQUE 11: CONCERTS |
| 12 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 12 |
| 13 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 13 |
| 14 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 14 |
| 15 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 15 |
| 16 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 16 |
| 17 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 17 |
| 18 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 18 |
| 19 | ATELIERS OU ANIMATIONS LUDIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 19 |
| 20 | CRÉATION ARTISTIQUE 20 : SCÉNOGRAPHIE INSTALLATION ARTISTIQUE |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 01 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 02 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 03 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 04 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 05 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 06 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 07 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 08 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 09 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 10 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 11 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 12 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 13 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 14 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 15 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 16 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 17 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 18 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 19 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |
| 20 | 92312100-2 | Services de divertissement prestés par les metteurs en scène de théâtre, les chœurs, les ensembles musicaux et les orchestres |

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

| Lot(s) | Nomenclature | Libellé |
|---|---|---|
| 01 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 02 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 03 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 04 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 05 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 06 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 07 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |

| Lot(s) | Nomenclature | Libellé |
|---|---|---|
| 08 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 09 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 10 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 11 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 12 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 13 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 14 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 15 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 16 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 17 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 18 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 19 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |
| 20 | IB002 | Représentation théâtrale (parlé, de geste, chanté, opéra, opérette, théâtre de rue, cirque, performance artistique....) |

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces

objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement par budget départemental, ressources propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Liste des livres PLV CAT 2027 PORTAIL
- Liste des livres PLV FR 2027 PORTAIL

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une

traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Licence 2 d'entrepreneur de spectacle ou justificatif équivalent pour les lots 1 à 11 | Non |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Le nom et les coordonnées de la compagnie dans le cas où l'offre serait portée par un producteur | Non |
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe du lot | Non |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) servant à l'appréciation du critère prix de l'offre, incluant notamment la rémunération des artistes, les charges, les frais de transports et de repas éventuels, les droits de représentation et d'adaptation (auprès des auteurs, éditeurs, SACD et SACEM) HT et TTC du lot concerné | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) | Non |
| Une note méthodologique servant à l'appréciation du critère valeur technique de l'offre, incluant notamment une présentation de la compagnie (historique, moyens humains et matériels, liste des principales créations jeune public de la compagnie) du lot concerné | Non |
| Le mémoire environnemental | Non |
| La description artistique et le dispositif technique détaillés et illustrés (intégrant dessin, photos, schéma, vidéos...)<br>pour le lot concerné. | Non |
| Une attestation sur l'honneur indiquant que les candidats s'engagent à se contacter les auteurs, les éditeurs ou la SACD pour se mettre en conformité avec les droits d'adaptation et de représentations éventuels pour les lots 1 à 8 et le cas échéant pour les lot 9 à 20 | Non |

**Descriptif artistique: Contenu des propositions détaillées au CCTP:**

**Pour le lot 1 :** 1 proposition de création artistique obligatoirement adaptée d'un des livres du Prix du Livre Vivant 2026-2027 - adaptation légère en durée et en technique jouée en extérieur - une œuvre parmi les sélections 3-6 ans, en français - document en annexe.

**Pour le lot 2 :** 1 proposition de création artistique obligatoirement adaptée d'un des livres du Prix du Livre Vivant 2026-2027 - adaptation légère en durée et en technique jouée en extérieur - une œuvre parmi les sélections 6-9 ans ou 9-12 ans, en français - document en annexe.

**Pour les lots 3 à 4:** 1proposition de création artistique obligatoirement adaptée d'un des livres du Prix du Livre Vivant 2026-2027 - adaptation légère en durée et en technique jouée en extérieur - une œuvre parmi les sélections 3-6 ans ou 6-9 ans,en français - document en annexe.

**Pour les lots 5 et 6:**1 proposition de création artistique obligatoirement adaptée d'un des livres du Prix du Livre Vivant 2026-2027 - adaptation légère en durée et en technique jouée en extérieur - une œuvre parmi les sélections 3-6 ans ou 6-9 ans ou 9-12 ans, en catalan - document en annexe.

**Pour le lot 7 :** 1 proposition de création artistique obligatoirement adaptée d'un des livres du Prix du Livre Vivant 2026-2027 - adaptation de plus longue durée et en moyens techniques plus importants jouée en intérieur - une œuvre parmi les sélections 9-12 ans ou 12-15 ans, en catalan - document en annexe.

**Pour le lot 8:**1 proposition de création artistique obligatoirement adaptée d'un des livres du Prix du Livre Vivant 2026-2027 - adaptation de plus longue durée et en moyens techniques plus importants jouée en intérieur -une œuvre parmi les sélections 9-12ans ou12- 15 ans, en français - document en annexe.

**Pour le lot 9:** 1 proposition de création artistique tout public, accessible dès le plus jeune âge, intégrant une partie musicale, en extérieur, pour accompagner et mettre en scène la proclamation du Palmarès.

**Pour le lot 10:** 1 proposition de présentation artistique sous la forme de déambulations tout public et accessible dès le plus jeune âge, de courte durée, en extérieur.

**Pour le lot 11:** 1 proposition musicale libre sous forme de concert jeunesse et tout public, avec une musique jouée en direct, en extérieur.

**Pour les lots 12 à 19:**1 journée d'intervention sous la forme d'ateliers ou d'animations ludiques, artistiques et culturelles, en extérieur.

**Pour le lot 20:** 1 création artistique sous la forme d'une scénographie ou d'une installation artistique, en extérieur.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.ledepartement66.fr/les-marches-publics.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier, contenant toutes les pièces de candidature et d'offre identiques à celles du pli électronique. Cette copie doit être placée sous enveloppe papier portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la

procédure concernée, et remise avant la DLRO. Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. La copie de sauvegarde peut être transmise avant la DLRO à l'adresse suivante : Service Administration Finances Pole Citoyenneté Direction Education Jeunesse Sport
Rue R.Duguay Trouin, Ruisseau du Gd Vivier
66907 PERPIGNAN cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le DCE. Il y a toutefois possibilité de transformer un fichier et le déposer dans l'offre en .PDF pour le protéger.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Il convient de conserver les noms d'origine des fichiers et de présenter l'offre sous forme de fichiers distincts comme dans le DCE (éviter de déposer un fichier PDF unique regroupant toutes les pièces de l'offre).

La taille maximum préconisée pour un pli électronique est de 500 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

L'utilisation du profil d'acheteur AWS MARCOWEB-DEMAT est soumise à acceptation des Conditions générales d'utilisation : https://www.marches-publics.info/pratique-assistance.htm . Il faut tester sa configuration et bien anticiper son dépôt avant la DLRO.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mercredi 09 décembre 2026 à 17:00:00**

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

### 6.2 - Transmission sous support papier

La réglementation impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 05, 06

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Créativité des propositions de mise en scène* | *40.0 %* |
| *1.2-Fidélité à l'œuvre adaptée* | *20.0 %* |
| *1.3-Expérience professionnelle de la compagnie* | *15.0 %* |
| *1.4-Capacité d'adaptation à l'espace scénique proposé* | *15.0 %* |
| *1.5-Capacités techniques de la compagnie* | *10.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Pour les lots n°07, 08

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Créativité des propositions de mise en scène* | *40.0 %* |
| *1.2-Fidélité à l'œuvre adaptée* | *20.0 %* |
| *1.3-Expérience professionnelle de la compagnie* | *15.0 %* |
| *1.4-Capacités techniques de la compagnie* | *15.0 %* |
| *1.5-Capacité d'adaptation à l'espace scénique proposé* | *10.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Pour le lot n°09

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Créativité et originalité de la proposition* | *20.0 %* |
| *1.2-Adéquation avec l'esprit de la manifestation et lien avec la sélection du Prix du Livre Vivant* | *20.0 %* |
| *1.3-Modularité et adaptabilité de la proposition artistique et musicale* | *20.0 %* |
| *1.4-Capacités techniques du candidat* | *20.0 %* |
| *1.5-Expérience professionnelle du candidat* | *20.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Pour le lot n°10

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Créativité et originalité de la proposition* | *20.0 %* |
| *1.2-Expérience professionnelle du candidat* | *20.0 %* |
| *1.3-Capacités et autonomie technique du candidat* | *20.0 %* |
| *1.4-Interactivité avec le public* | *20.0 %* |
| *1.5-Adéquation avec l'esprit de la manifestation et lien avec la sélection du Prix du Livre Vivant* | *20.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Pour le lot n°11

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Créativité et originalité de la proposition* | *20.0 %* |
| *1.2-Expérience professionnelle du candidat* | *20.0 %* |
| *1.3-Capacités et autonomie technique du candidat* | *20.0 %* |
| *1.4-Adéquation avec l'esprit de la manifestation et lien avec l'univers de la littérature jeunesse* | *20.0 %* |
| *1.5-Modularité de la configuration musicale* | *20.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Pour les lots n°12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Qualité et originalité de la proposition* | *40.0 %* |
| *1.2-Adéquation avec l'esprit de la manifestation et lien avec la sélection du Prix du Livre Vivant* | *20.0 %* |
| *1.3-Capacités d'adaptation et d'animation* | *20.0 %* |
| *1.4-Expérience professionnelle du candidat* | *10.0 %* |
| *1.5-Capacités et autonomie technique du candidat* | *10.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Pour le lot n°20

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif | 55.0 % |
| *1.1-Qualité et originalité de la proposition* | *50.0 %* |
| *1.2-Adaptation à l'esprit de la Fête du Livre Vivant et lien avec la sélection du Prix du Livre Vivant* | *20.0 %* |
| *1.3-Capacités d'animation et interactivité avec le public* | *10.0 %* |
| *1.4-Expérience professionnelle du candidat* | *10.0 %* |
| *1.5-Capacités et autonomie techniques du candidat* | *10.0 %* |
| 2-Prix des prestations | 40.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement au vu du mémoire environnemental | 5.0 % |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.
Les critères sont notés sur 10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des propositions initiales remises dans les délais, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec le, les ou certains candidats ayant présenté une offre considérée intéressante, sauf, en cas de MAPA avec négociation, pour les offres inappropriées qui sont à éliminer. Les candidats disposeront alors d'un délai raisonnable à compter de l'invitation à négocier pour faire parvenir toute nouvelle proposition suivant les modalités énoncées par cette invitation. La négociation pourra prendre la forme le cas échéant d'une rencontre bilatérale. Le pouvoir adjudicateur veillera aux conditions d'égalité de traitement et de transparence dans la conduite de la négociation. Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique soient obtenus.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.ledepartement66.fr/les-marches-publics

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 74 10
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 74 10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

## 9 - Clauses complémentaires

Le candidat est invité à mentionner clairement dans les pièces qu'il remet (lettre de candidature et acte d'engagement) au moins une adresse électronique qu'il autorise le pouvoir adjudicateur à utiliser pour la transmission officielle des informations relatives à la suite de consultation. Les échanges seront dématérialisés, en application de la règlementation. Dans le cadre de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 AVRIL 2014 «DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE», il est porté à la connaissance des candidats et des tiers qu'en cas d'attribution du contrat faisant l'objet du présent règlement, l'accomplissement des mesures de publicité appropriées prendra la forme d'un avis d'attribution publié dans les mêmes supports de diffusion que l'avis d'appel public à concurrence, et notamment via Internet sur le profil d'acheteur sur le site www.ledepartement66.fr, où les candidats et les tiers pourront donc en prendre connaissance facilement et directement.